

PROCEDURE MARIAGE 2025

Chers futurs époux,

Vous vous êtes inscrits auprès de notre paroisse pour y célébrer votre mariage en 2025. La paroisse est heureuse de vous accompagner dans cette démarche.

- **L'Abbé Valère Aguenahoua, curé de la paroisse de Plancoët, souhaite rencontrer tous les futurs époux (même ceux qui auront un célébrant extérieur à la paroisse).**
Pour ceux qui n'auraient pas encore pris rendez-vous, merci de contacter le secrétariat les lundi, jeudi ou vendredi. L'abbé Valère reçoit généralement les futurs époux le samedi matin à la maison paroissiale St Florian, 74 rue de l'Abbaye, 22130 Plancoët, soit à 10h30 ou à 11h30. Un parking est à disposition à l'arrière du bâtiment au niveau de l'accueil.
- **Trois rencontres seront également à prévoir avec le célébrant de votre mariage (Prêtre ou Diacre).**
- **Vous trouverez, en pièces-jointes, le courrier de l'équipe de préparation mariage ainsi que le programme des rencontres de préparation. Le parcours se compose de 3 journées qui s'inscrivent dans un parcours de progression, merci de bloquer dès à présent les 3 dates sur vos agendas.**

Vous trouverez également en pièces-jointes différents documents et informations pour la constitution de votre dossier mariage, merci de nous retourner dès que possible la fiche de renseignements (pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait).

La constitution du dossier administratif sur notre diocèse est la suivante :

- Fiche de renseignement en vue du mariage (**En PJ, à nous retourner dès que possible**)
- Acte de naissance de chacun des futurs époux (**Un exemplaire valide à la date du mariage : validité 3 mois**)
- Acte de baptême de chacun des futurs époux (**En vue d'un mariage, la demande passera par le prêtre ou le diacre responsable du dossier de mariage**).
- Déclaration d'intention de chacun des futurs époux
- Projet de vie rédigé par chacun des futurs époux (le document en PJ est une aide pour la rédaction de votre projet)
- Certificat de mariage civil
- Copie de la carte d'identité ou copie du passeport de vos témoins.
- Fiche de consentement et autorisation pour utilisation des données à caractère personnel (**en PJ**)

Pour les couples se préparant à l'extérieur de la paroisse et dont le dossier mariage sera préparé par un célébrant extérieur, veillez à ce que le dossier mariage soit envoyé à la chancellerie du diocèse de St Brieuc au moins 2 mois avant le mariage.

Offrande pour un mariage :

Le montant de votre participation financière est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Le diocèse de St Brieuc suggère une offrande d'un montant indicatif de 200 à 400 euros..

L'organisation d'un mariage représente des frais importants : éclairage, nettoyage, entretien des bâtiments, documentation... Sans oublier le temps du célébrant et des équipes d'accompagnement.

Pour couvrir ces frais, la paroisse ne peut compter que sur la participation des catholiques.

Dans l'attente de vous rencontrer,

A votre disposition pour tout complément d'information

Bien cordialement,

Père Valère AGUÉNAHOUA,

Curé de la paroisse de Plancoët-Val d'Arguenon

Sylvie et Philippe ROBIN, Françoise et Pierre VARLET, membres de l'équipe de préparation au mariage (CPM)

Véronique JEANNIN

Secrétariat (**Uniquement les lundi, jeudi et vendredi**)

Maison paroissiale St Florian

74, rue de l'abbaye 22130 Plancoët

Paroisse.plancoetvaldarguenon@diocese22.fr

Site : infoplancoet.wixsite.com

Tél. : 02 96 84 10 38

